

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

20/04/2017

Dossier complet le :

04/10/2017

N° d'enregistrement :

2017-005094

### 1. Intitulé du projet

EXTENSION DE SERRES DE CULTURE

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EARL FRAUNIE PLANTS

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Jean-Claude FRAUNIE

RCS / SIRET

3 4 7 | 6 4 7 | 6 9 5 | 0 0 0 2 7

Forme juridique

EARL

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie<br>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))  |
|-----------------------------------|---|
| N° 39                             | Projet d'extension de 3 360 m <sup>2</sup> de serres.<br>La surface de serres existantes est de 18 245,6 m <sup>2</sup> hors mobile-home et sanitaires<br>du personnel, bureau, allées de circulation et quais de chargement et déchargement.<br>La surface aménagée existante est de 22 906 m <sup>2</sup><br>L'activité est présente sur une surface de parcelle de 76 803 m <sup>2</sup> . |

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne l'extension de 3 360 m<sup>2</sup> sur une parcelle de 76 803 m<sup>2</sup> appartenant à l'entreprise FRAUNIE PLANTS.

#### **4.2 Objectifs du projet**

L'objectif du projet est de répondre à la demande croissante de plants de la part de la clientèle et de limiter les transports avec l'autre site de la société présent sur la commune de Sainte Juliette dans le Tarn-et-Garonne.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Le projet consiste à augmenter la capacité de production liée à une demande croissante de plants.

Le projet consistera en la création d'une serre constituée de 4 chapelles de 840 m<sup>2</sup> avec une structure métallique recouverte d'une bâche de protection.

Le sol n'est pas imperméabilisé mais juste recouvert d'une bâche non étanche de protection.

La serre est ensuite équipée d'une irrigation par aspersion via des perches aériennes.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Dans sa phase d'exploitation, le projet consiste en la production de semis et plants hors-sol.

Cette activité est saisonnière et s'échelonne de mi-Janvier à mi-août

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à la réalisation d'une étude simplifiée NATURA 2000.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

| Grandeurs caractéristiques                                       | Valeur(s)           |
|--|---------------------|
| Création d'une serre constituée de 4 chapelles de 840 m2 chacune | S totale = 3 360 m2 |

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Commune : LE CAILAR (30740)  
Lieu-dit : Le Cera  
Parcelle cadastrale n° 571  
Section B

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 4 ° 14 ' 20 " 18 Lat. 43 ° 41 ' 51 " 14

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

| Le projet se situe-t-il :  | Oui                                 | Non                                 | Lequel/Laquelle ?                             |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | ZNIEFF de type "Plaine entre Rhony et Vistre" |
| En zone de montagne ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Sur le territoire d'une commune littorale ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?                          | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |

|   |                                     |                                     |   |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?<br>si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | PPR Inondation : Le Rhony - Approuvé le 02/04/96<br>Aléa sismique : zone de sismicité 1 (très faible) |
| Dans un site ou sur des sols pollués ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans une zone de répartition des eaux ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans un site inscrit ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| <b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>   | <b>Oui</b>                          | <b>Non</b>                          | <b>Lequel et à quelle distance ?</b>  |
| D'un site Natura 2000 ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le projet est présente dans la ZPS "COSTIERES NIMOISES" FR9112015                                     |
| D'un site classé ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles |   | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel   |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources              | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?<br>Si oui, dans quel milieu ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | L'activité de production de plants nécessite de l'eau d'arrosage. L'eau est prélevé via un forage d'une profondeur de 17 m avec un pompage à 13 m de profondeur.<br>La consommation annuelle est estimée à 3 500 m3/an   |
|                         | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Chaque serre est ceinturée de drains pour permettre l'infiltration des eaux périphériques aux serres.<br><br>Il n'y a pas de modifications prévisibles de masses d'eau souterraines  |
|                         | Est-il excédentaire en matériaux ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                         | Est-il déficitaire en matériaux ?<br>Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Milieu naturel          | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?                     | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Les serres ont été construites en en 5 temps de 2001 à aujourd'hui pour atteindre une surface totale de 21 605, 6 m2 de serres.<br>Le site est présent sur une parcelle en propre de 76 803 m2 qui est cultivée.<br>Le site est présent au sein d'une plaine agricole avec présence de mas éparses.  |
|                         | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Au vu des éléments présentés dans le cadre de l'étude simplifiée Natura 2000 concernant l'extension de 3 360 m2 de serres et les indications fournies dans le cadre du DOCOB, le projet n'a pas vocation à engendrer d'incidences sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire et en particulier l'Outarde canepetière, d'Oedicnème criard et le Rollier. |

|                  |  |   |  |  |
|------------------|--|---|--|--|
|                  | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>   | Le projet de création d'une serre de 3 360 m2 n'aura pas d'effet notable dommageable sur l'état de conservation des habitats et des espèces du site<br>FR9112015 "Costières Nîmoises"  |
|                  | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?   | <input checked="" type="checkbox"/>                             | <input type="checkbox"/>   | Le projet de création de serre concernera une emprise de 3 360 m2 d'espace agricole susceptible d'être consommé.<br>Cet espace est recensé comme Code Corine Biotope :<br>- Culture et maraîchage (82.12)  |
| <b>Risques</b>   | Est-il concerné par des risques technologiques ?   | <input type="checkbox"/>  | <input checked="" type="checkbox"/>  |  |
|                  | Est-il concerné par des risques naturels ?   | <input checked="" type="checkbox"/>                             | <input type="checkbox"/>   | PPR Inondation : Le Rhony - Approuvé le 02/04/96<br>Aléa sismique : zone de sismicité 1 (très faible)  |
|                  | Engendre-t-il des risques sanitaires ?<br>Est-il concerné par des risques sanitaires ?   | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/> |  |
| <b>Nuisances</b> | Engendre-t-il des déplacements/des trafics   | <input type="checkbox"/>  | <input checked="" type="checkbox"/>  | L'activité de production de plants sera effectivement source de déplacements de camions de livraison de plants puis de la part des clients qui viendront s'approvisionner en plants. Cette activité est une activité saisonnière (printemps - été) |
|                  | Est-il source de bruit ?<br>Est-il concerné par des nuisances sonores ?  | <input checked="" type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/>            | Le bruit est engendré par l'ouverture des volets pour l'aération des serres  |

|                  |   |                                     |                                     |  |
|------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
|                  | <p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>               | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                  | <p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>                     | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                  | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <p>Les serres sont équipés de néons mais l'activité reste exclusivement diurne et ne nécessite donc pas d'éclairage hormis en période hivernale diurne.</p>  |
| <b>Emissions</b> | <p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Les opération d'aménagements seront génératrices de poussières et devront à ce titre faire l'objet des préconisations habituelles de travaux relatives à la limitation de l'envol de poussières (humidification des sols pendant les opérations de terrassement ...).</p> <p>Durant la phase d'exploitation, il n'y a pas de rejets polluants dans l'air.</p>   |
|                  | <p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>                          | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <p>Les eaux usées domestiques (3 wc + 1 douche) sont collectées dans une fosse septique qui est curée.</p> <p>Les eaux pluviales tombant sur les serres sont collectées via des drains qui entourent les serres et qui s'infiltrent dans le sous-sol.</p> <p>Le milieu récepteur correspond est le Vistre de sa source à la Cubelle (FRDR133) et la masse d'eau souterraine correspond aux alluvions anciennes de la Vistrenque et des</p> |
|                  | <p>Engendre-t-il des effluents ?</p>  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <p>Il n'y a pas de production d'effluents.</p>   |
|                  | <p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>                     | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <p>La production de plans de légumes engendre des déchets de plants non conformes, de boites plastiques qui sont collectés et envoyés sur les filières de traitement ou valorisation et/ou déchèterie.</p>   |

|   |  |                          |                                     |  |
|---|--|--------------------------|-------------------------------------|--|
| <b>Patrimoine /<br/>Cadre de vie<br/>/ Population</b> | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?                                   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|   | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

- Ces points ont été abordés précédemment.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La présente demande est motivée suite au dépôt du permis de construire (N° PC 030 059 16 V0004) de l'EARL FRAUNIE PLANTS

en date du 06 Septembre 2016 auprès de la Communauté de Communes de Petite Camargue sollicitant des pièces complémentaires dont autre l'avis concernant ou non une dispense d'étude d'impact. L'activité de l'EARL FRAUNIE PLANTS est autorisée dans le cadre du règlement de la zone A du PLU du CAILAR approuvé le 27/02/2012. Ainsi, au vu des éléments identifiés vis à vis du projet d'extension de 3 360 m<sup>2</sup> de serre, il apparaît que l'EARL FRAUNIE PLANTS peut être dispensé d'une étude d'impact. Cependant, on relèvera le fait que la création de serres d'une superficie supérieure à 1000 m<sup>2</sup> est soumise DLE.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

| Objet |   |                                     |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1     | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;   | <input type="checkbox"/>            |
| 2     | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3     | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4     | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5     | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input type="checkbox"/>            |
| 6     | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.   | <input type="checkbox"/>            |

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet                     |
|---------------------------|
| Annexe 6 : photo aérienne |

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Le Cailar

le, 20/12/2016

Signature



